



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
7

Séance du 3 février 2026

Objet

Création d'un contrat de  
projet

Chargé(e) d'accueil social  
et d'accompagnement au  
sein d'un CCAS et d'un  
Espace France services

L'an deux mil vingt-six, le trois février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Porteret et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Denigot qui donne pouvoir à Madame Lanson  
Madame Porcher qui donne pouvoir à Madame Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Néant

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice 13

Présents 11

Votants 13

**Vote**

Pour 12

Contre 0

Abstention 1

## CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET

-----

### CHARGÉ(E) D'ACCUEIL SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN D'UN CCAS ET D'UN ESPACE FRANCE SERVICES

-----

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue dans le Code Général de la Fonction Publique et notamment aux articles L. 313-1 et L. 332-24. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

#### Description du projet :

Un Espace France services (EFS) a été ouvert dans les locaux du CCAS depuis le 28 avril 2025. Des moyens humains y ont été affectés, avec la participation deux agents permanents du CCAS et en renfort par un recrutement sur un accroissement temporaire d'activité. Il convient de créer un poste non permanent sous la forme d'un contrat de projet pour permettre d'aller au-delà d'une année d'activité, mais sans créer un emploi permanent dans l'incertitude de son financement au-delà d'une durée d'un an.

#### Missions du poste :

- Accueil, orientation, renseignement et accompagnement du public sur les dispositifs du CCAS et de l'espace France services.
- Gestion et animation de l'espace d'accueil et d'information de l'espace France services en assurant un suivi statistique de l'activité.
- Maintien et développement des partenariats locaux.
- Accompagnement des usagers dans les démarches administratives et numériques : utilisation des services en ligne, aide à la connexion, création d'adresses mail, aide à la numérisation de documents, etc.
- Suivi des demandes de logement social : accueil, information et instruction des dossiers.

#### Description du poste :

- Catégorie : C ;
- Filière : Administrative ;
- Grade : Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Emploi : Un.e Chargé.e d'accueil social et d'accompagnement au sein du CCAS et de l'espace France services ;
- Indice brut de rémunération maximum : 387 ;
- Temps de travail : Temps complet à 35 heures hebdomadaires ;
- Date de création : du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 28 février 2029 ;

- Le contrat de travail aura une périodicité d'un an et sera reconductible avec l'assurance du financement de l'Espace France services par l'Etat.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-24,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale modifié,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

**PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**ADOpte** la création d'un emploi en contrat de projet pour le poste présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,  
Président du CCAS



La secrétaire de séance,  
Nadège Périon,  
Directrice du CCAS